

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

(Arrêté ministériel du 16 juin 1998)

I- IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Grand Bain (piscine éphémère)

Place de la Grève 71160 DIGOIN

TEL : 03-85-53-31-50

EXPLOITANT :

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

TEL : 09-71-16-95-95

II- DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS ETE

A) Les bassins :

Les installations comprennent deux bassins

1 Bassin 25m x 15m profondeur 1.20m (sportif).

1 Bassin 10m x 10m profondeur 0.60m (ludique).

B) La fréquentation maximale instantanée (FMI):

La FMI est de 290 pour l'ensemble des installations (décret 1981 articles D.322-16 du Code du sport et D.1332-10 du Code de la santé publique)

C) Le schéma d'organisation de la surveillance et des secours

Les zones de surveillance sont de un MNS par bassin

Les surveillants communiquent entre eux par différents moyens, talkies-walkies, voie orale.

Les téléphones pour liaison avec les secours se situent aux postes de secours, ainsi qu'à la caisse.

III- IDENTIFICATION DU MATERIEL DE SECOURS

Matériel de sauvetage :

Matériel de secours et reanimation dans l'infirmierie

Brancard rigide

Couvertures de survie Attelles gonflables Aspirateur à mucosité

Matériel d'oxygénothérapie réserve Ballon auto-remplisseur

Défibrillateur automatique

- IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION

COMMUNICATION INTERNE

Les surveillants alertent leurs collègues en cas d'urgence avec les talkies ou tout autre moyen. Les bassins sont évacués par le sifflet et/ou les surveillants, les zones sont fermées.

IV- ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT AVEC 2 SURVEILLANTS

Soins bénins:

Une trousse de secours de base est constituée à cet effet aux bassins.

En cas d'intervention plus importante, la zone de surveillance du petit bassin sera fermée si nécessaire.

Noyade ou traumatisme grave:

- Le surveillant en poste sur la zone concernée par l'incident alerte son collègue, évacue son bassin et porte secours à la victime pour effectuer au plus vite le bilan et les premiers geste de secours.

- Le surveillant sur la zone non concernée par l'incident procède à l'évacuation des bassins. Il va chercher le matériel de secours, appelle le Samu centre 15 et participe aux gestes de premiers secours

-L'agent d'accueil ferme l'entrée publique, sa caisse et/ou un agent terrestre ouvre les accès pompiers et oriente les secouristes vers la victime.

Si un accident technique (chimique) se produit le point de Rassemblement se trouve dans les espaces verts (voir plan).

Le Président de la Communauté de Communes,

Gérald GORDAT,

LE GRAND BAIN

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS



ACCÈS POMPIERS

INFIRMERIE



MAÎTRES
NAGEURS



LOCAL
TECHNIQUE



CLUB



POMPES



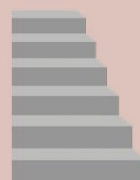
POMPES



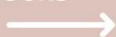
GRAND BASSIN
25 X 15 M
PROFONDEUR : 1,30 M



PETIT BASSIN
10 X 10 M
PROFONDEUR : 0,60 M



ACCÈS PERSONNEL
ET SECOURS



ENTRÉE

DOUCHES
& SANITAIRES

ACCUEIL

VESTIAIRE
COLLECTIF

ESPACE
VERT

CABANES
INDIVIDUELLES

POINT DE
RASSEMBLEMENT

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

PRISE DE CONNAISSANCE DU POSS

(Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours)

Établissement : **Le Grand Bain du Grand Charolais**

Adresse : **Place de la Grève 71160 Digoïn**

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) applicable au sein de l'établissement et m'engage à respecter les procédures de surveillance, de sécurité et d'intervention prévues dans le cadre de mes fonctions.

[illegible]